LOCATION À LA SEMAINE
TARIFS 2024

Tarifs en vigueur au 01/01/2024 (annule et remplace les tarifs précédents)

CATÉGORIE « A »
VAN

CATÉGORIE « B »
FOURGON

CATÉGORIE « C »
CAMPING-CAR

Pour votre confort, chaque véhicule est équipé avec :
- 1 autoradio CD,
- 1 bouteille de gaz pleine et 1 bouteille de gaz entamée,
- 1 rallonge électrique avec adaptateur borne,
- 1 tuyau de remplissage avec adaptateur,
- 1 produit chimique WC,
- 2 cales de niveau,
- 1 carte des aires de service en France,
- 1 extincteur,
- 1 triangle de pré signalisation,
- 1 gilet de signalisation,
- 1 porte-vélos ou soute garage.

Options à indiquer lors de la réservation :
- Conducteur en plus : 35€
- Location GPS (suivant disponibilités) : 7€/jour
- Option nettoyage : 180€

N.B. Le nettoyage du véhicule :

Le véhicule doit être rendu propre (toilettes et eau grise vidées—bouteille de gaz changée). Dans le cas contraire, 500€ seront retenus sur votre caution.

BASSE SAISON			
FORFAIT SEMAINE			
KILOMETRAGE PAR SEMAINE	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
750	390 €	440 €	540 €
1500	650 €	700 €	800 €
2200	870 €	920 €	1 050 €
VACANCES SCOLAIRES (TOUTES ZONES) EN MAI, JUIN ET SEPTEMBRE			
FORFAIT SEMAINE			
KILOMETRAGE	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
750	550 €	600 €	720 €
1500	750 €	800 €	900 €
2200	970 €	1 020 €	1 160 €
HAUTE SAISON DU 7 JUILLET AU 25 AOUT			
FORFAIT SEMAINE			
KILOMETRAGE	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
750	990 €	1 050 €	1 150 €
1500	1 050 €	1 150 €	1 250 €
2200	1 490 €	1 550 €	1 650 €

KILOMETRAGE SUPPLEMENTAIRE 0,90 € PAR KM

REMISE POUR PLUSIEURS SEMAINES DE LOCATION : 2-3 SEMAINES = - 10 % / 4 SEMAINES ET + = - 15 %

Les départs se font le vendredi après-midi et les retours le vendredi matin.

BON DE RESERVATION

Pour toute réservation, merci de bien vouloir présenter votre permis de conduire et votre carte d'identité.

Après avoir pris connaissance et accepté vos conditions générales de location et votre tarif 2024, je vous confirme la réservation d'un camping-car catégorie …… pour …… Personnes. Forfait kilométrique : ……..

Du ……/……/…… à…..h…. au ……/……/…… à……h…. . (horaires à remplir par le Hall du camping-car)

Options choisies (modifiables jusqu'à 2 semaines avant le départ):……

Préférence pour modèle : ……

Montant total de la location ……. €.

Je vous remets sous ce pli un acompte de 30 % du montant total soit ……..€

O Par chèque O Par CB O En Espèces O Par chèques vacances.

Le solde et la caution encaissable étant payables 30 jours avant le départ

NOM :.....Prénom : ……

Adresse : …….

CP :……Ville :…….. Tel fixe: ……/……/……/……/…… Portable : ……/……/……/……/……

E-mail : ……

Fait à ……Le ……/……/……. Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION 2024

ASSURANCE : tout conducteur doit avoir au minimum 25 ans et être titulaire du permis VL depuis au moins 2 ans.

Chaque conducteur supplémentaire inscrit sur le contrat sera facturé 35 € TTC.

Nos véhicules sont garantis par une assurance tous risques, avec franchise de 3200 €. La franchise est retenue pour tout dégât au véhicule et sera déduite du remboursement de la caution du locataire. **L'assistance et les effets personnels ne sont pas couverts.** L'assurance ne couvre que les pays de la carte verte et toute utilisation en dehors de ses limites géographiques constitue un détournement du véhicule par le locataire. Il s'expose dans ce cas aux conséquences civiles et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur.

Sont exclus : les pneumatiques, l'autoradio, l'ensemble des autres accessoires fournis au départ, les bris de glaces (fenêtres et pare-brise), les dégâts à l'intérieur du camping-car, les dégâts dus au gel.

De plus, les conditions d'assurance sont nulles pour tout conducteur en état d'ivresse ou ayant fourni de fausses indications.

Attention, sont exclus les dommages causés aux parties hautes et basses, les détériorations intérieures (notamment du fait de brûlures)

Par ailleurs, particulièrement dans les pays étrangers, il est recommandé de ne pas laisser le véhicule sans surveillance en utilisant les terrains de camping ou les aires aménagées et surveillées. En cas de non respect de cette règle, l'assurance risque de refuser la prise en charge de sinistres éventuels

En Italie, le véhicule devra obligatoirement être stationné dans un lieu gardé (parking surveillé ou camping) pour que l'assurance couvre le sinistre.

LIVRAISON ET RESTITUTION : en nos locaux, au hall du camping-car 42. En haute saison, les locations se font du vendredi après-midi au vendredi matin (facturation de 100 € par heure de dépassement.

Aucune réduction ne pourra être demandée en cas de retour anticipé. Aucune prolongation ne sera admise sans accord écrit.

ETAT DU VEHICULE :

Nous rappelons qu'il est formellement interdit de fumer dans les véhicules de location, ainsi que de transporter des animaux domestiques sous peine d'une pénalité de 500 €.

Nos véhicules sont livrés en parfait état de marche et de propreté, avec les pleins d'eau, de carburant et 1 bouteille de gaz propane en cours d'utilisation.

Le véhicule sera rendu dans le même état, pleins faits, toilettes vidées et bouteille de gaz changée si nécessaire, à la charge du locataire. A défaut, un tarif « négligence » sera facturé selon les conditions suivantes :

- Cassette WC non vidée : 50€
- Plein du réservoir d'eau propre non réalisé : 40€
- Plein de carburant/ADBlue non réalisé : selon les cas
- Vidange des eaux sales non réalisé : 50€
- Nettoyage intérieur : 200€

Nos compteurs kilométriques sont plombés : en cas de violation, il sera retenu 250 euros par jour de location et une action judiciaire pourra être engagée.

UTILISATION DU VEHICULE : le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du camping-car, ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux.
Le locataire s'engage à ne pas laisser conduire le véhicule par d'autres personnes que celles agréées par le contrat de location. Les conducteurs agréés agissent comme mandataires du locataire, lequel devient entièrement responsable du véhicule dès que celui-ci a été pris en charge. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule. Le locataire est le seul débiteur des amendes pour non respect des règles de stationnement. Ces amendes sont à régler directement car, à défaut, le loueur recevra un avis d'amende majorée et en application de l'article L121-2 du Code de la Route, il communiquera les coordonnées du locataire au Tribunal de police. Il recevra alors la contravention majorée qu'il devra acquitter. Le locataire est également débiteur des amendes en cas d'infractions au Code de la Route liées à la conduite telle que les excès de vitesse, le non respect des signalisations, le non respect des distances de sécurité etc… Si certaines de ces infractions ne sont pas portées immédiatement à la connaissance du locataire mais à celle du loueur, en application de l'article L121-3 du Code de la Route, communiquera les coordonnées du locataire au tribunal de police qui lui adressera la contravention.

CAS DE FORCE MAJEURE : En cas de force majeure (accident ou autre) ne permettant pas de livrer le véhicule à la date et l'heure prévue, le loueur pourra proposer un autre véhicule (suivant disponibilité) ou purement et simplement le remboursement des sommes versées si aucun véhicule n'est disponible. En aucune manière, une indemnité quelconque ne sera versée.

REPARATIONS : tout ennui mécanique doit nous être signalé immédiatement par téléphone ou par fax. En aucun cas (panne de véhicule, défectuosité de fonctionnement d'un appareil,…) il ne pourra être réclamé d'indemnités compensatrices par le locataire.

RESERVATION – CAUTION : le règlement s'effectue de la manière suivante : 30% de la location (avec un minimum de 150 €) lors de la réservation. Solde et caution 30 jours avant le départ. **Une caution de 3200€ est demandée : 3200€ en pré-autorisation CB** remboursable au maximum dans les dix jours suivant la restitution du véhicule, sous déduction éventuelle des frais de remises en état et de kilomètres supplémentaires. Aucune réservation ne pourra être effectuée à moins de 48 heures du départ.

ANNULATION – REMBOURSEMENT :

*notifiée 45 jours ou plus avant le départ, remboursement complet, sous déduction de 150 € pour frais de dossier

*moins de 45 jours avant le départ, aucun remboursement, le locataire pouvant s'assurer par ailleurs pour les risques d'annulation.

INDICATION IMPORTANTE: Nous vous informons que les photos des véhicules de location proposés ne sont pas contractuelles .Seules les caractéristiques techniques des véhicules (places carte grise, nombre de couchages, dimensions) sont contractuelles.

Signature